

## RUBRIQUE 1: Identification

**Identificateur de produit:**

**Désignation commerciale du produit:** ERISYS\* RN-25  
**Numéro de produit utilisés par les entreprises:** RN25  
**Autres moyens d'identification:** Non disponible

**Usage recommandé et restrictions d'utilisation:**

**Utilisations:** Résine époxyde  
**Restrictions d'utilisation:** Aucune identifiée

**Identificateur du fournisseur:**

**Fabricant / Fournisseur:** CVC Thermoset Specialties  
844 N. Lenola Road  
Moorestown, New Jersey 08057  
États-Unis  
Téléphone: +1-856-533-3000  
FAX: +1-856-533-3003  
e-mail: CTS.info@emeraldmaterials.com

**Pour plus de renseignements sur cette FDS:**

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:**

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

**Classification des produits chimiques:**

Irritation cutanée, catégorie 2  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1  
Irritation oculaire, catégorie 2  
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2  
Cancérogénicité, catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1

**Éléments d'étiquetage:**

**Pictogramme(s) de danger:**



**Mentions d'avertissement:**

Danger

**Mention(s) de danger:**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Mention(s) de conseils de prudence:**

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

**Informations supplémentaires:** Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

**Risques ne figurant dans aucune autre classification:**

**Dangers physiques non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

**Mélange:**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids*</u>
0028064-14-4	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE)	60-<80
0000101-90-6	Éther diglycidique du résorcinol	10-<30

**Remarques:** FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL (BPFEDGE, Résine époxy-novolaque phénolique) : Alternative CAS# 9003-36-5 (500-006-8).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer. \* Valeurs de pourcentage exactes appartenant au propriétaire (secret industriel) conformément aux dispositions 29 CFR 1910.1200(i) et Règlement sur les produits dangereux 4.4.1.

### RUBRIQUE 4: Premiers soins

**Description des premiers soins:**

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de

l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:** Étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation, nausée. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:** Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

**Classe d'inflammabilité NFPA:** IIIB

### Agents extincteurs:

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Ce produit n'est pas considéré comme un risque d'incendie, mais il brûle s'il est enflammé. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression).

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit cloisonné, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorber les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Éliminer les sources d'inflammation.

## RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas le laisser venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols, brouillards ou de gaz. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Se débarrasser des chaussures contaminées par ce produit. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle:

#### Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDEGE)	N/E	N/E				
Éther diglycidique du résorcinol	N/E	N/E				
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDEGE)	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Éther diglycidique du résorcinol	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

### Contrôles de l'exposition:

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité ou à coques requises.

**Protection de la peau et du corps:** Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables). Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Clair	Densité relative:	1.21
Odeur:	Légère	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	Non disponible

Nom du FDS: ERISYS\* RN-25

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble	<b>Composés organiques volatiles (VOC):</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition °C:</b>	Non disponible
<b>Tension de vapeur:</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition °F:</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur:</b>	Plus lourd que l'air	<b>Point d'éclair:</b>	>177 °C (>350 °F) Vase clos
<b>Viscosité:</b>	5000-6500 cps @ 25°C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Sans objet (liquide)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Pas d'oxydation	<b>Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:</b>	<b>LFL/LEL</b> Non disponible <b>UFL/UEL</b> Non disponible
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif		
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible		

**Autres informations:** Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Des réactions exothermiques, dont la polymérisation, peuvent se produire au contact d'amines, d'acides forts, de bases fortes, d'alcools, d'agents oxydants forts et de chaleur excessive.

**Stabilité chimique:** Ce produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses:** La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Ce produit subit une autopolymérisation aux très hautes températures.

**Conditions à éviter:** Sources de chaleur et de combustion excessives.

**Matériaux incompatibles:** Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter tout contact avec des amines.

**Produits de décomposition dangereux:** La décomposition thermique peut produire de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des aldéhydes et d'autres produits de combustion incomplète. Résine phénoliques.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

**Les renseignements sur les voies d'exposition probables:**

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. Possibilité d'effets irréversibles. La surexposition peut causer une dépression du système nerveux central. ÉTHER DIGLYCIDYLIQUE DE RÉSORCINOL : Cancérogène possible - peut causer le cancer, d'après les données sur l'animal.

**Yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Peau:** Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Cause une irritation de la peau.

**Inhalation:** Peut être nocif par inhalation. L'inhalation d'une concentration élevée de vapeurs peut provoquer des maux de tête, des somnolences et une irritation des yeux et des voies respiratoires.

**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

**Symptômes/effets, aigus ou retardés:** Étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation, nausée

**Renseignements sur la toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Aucune étude n'a été effectuée sur les effets toxiques de ce produit. ATEmélange (voie orale) : >2000 - 5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >2000 - 5000 mg/kg.

Dénomination chimique

CL50 Inhalation

Espèce

DL50 Orale

Espèce

DL50 Cutané

Espèce

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE)	N/E	N/E	>5000 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Lapin / adulte
Éther diglycidique du résorcinol	N/E	N/E	980 mg/kg	Souris	N/E	N/E

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE)	Faible-moderée irritation	Lapin / adulte
Éther diglycidique du résorcinol	Irritant modérée	Lapin/500 mg

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque une sévère irritation des yeux (Catégorie 2A).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE)	Non irritant (OECD 405)	Lapin / adulte
Éther diglycidique du résorcinol	Irritant	Lapin / adulte

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation cutanée (Catégorie 1).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFEDGE)	Sensibilisant	L'essai local sur les ganglions lymphatiques (OECD 429)
Éther diglycidique du résorcinol	Sensibilisant	N/E

**Cancérogénicité:** Susceptible de provoquer le cancer (Catégorie 2). ÉTHER DIGLYCIDYLIQUE DE RÉSORCINOL : Lors d'études par gavage de 2 ans, l'éther diglycidylique de résorcinol a provoqué une hyperkératose et une hyperplasie de l'estomac antérieur chez le rat et la souris. L'éther diglycidylique de résorcinol s'est montré cancérogène pour le rat et la souris, causant des néoplasmes à la fois bénins et malins de l'estomac antérieur.

**Cancérogénicité:**

<u>Dénomination chimique</u>	<u>IARC</u>	<u>NTP</u>	<u>ACGIH</u>	<u>OSHA</u>
Éther diglycidique du résorcinol	Groupe 2B (Potentiellement cancérogène pour l'homme)	Raisonnement prévue pour être un carcinogène pour l'homme	N/A	N/A

**Mutagenicité sur les cellules germinales:** Susceptible d'induire des anomalies génétiques (Catégorie 2). ÉTHER DIGLYCIDYLIQUE DE RÉSORCINOL : Des études de génotoxicité in vitro et certaines in vivo ont produit des résultats positifs pour la mutagenicité. FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL (BPFEDGE) : Des études de génotoxicité in vivo ont produit des résultats négatifs pour la mutagenicité. Les études de génotoxicité in vitro ont produit des résultats variables.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL (BPFEDGE) - RÉFÉRENCES CROISÉES : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 750 mg/kg bw/jour. Toxicité sur le développement : orale, rat - une NOAEL 180 mg/kg bw/jour; cutanée, lapin - une NOAEL 300 mg/kg bw/jour.

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées:** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Catégorie 1). ÉTHER DIGLYCIDYLIQUE DE RÉSORCINOL : Étude sur la toxicité avec dose répétée : LOAEL (dose minimale avec effet nocif observé), orale, rat, 2 ans - 12 mg/kg bw/jours (une hyperkératose et une hyperplasie de l'estomac antérieur); LOAEL, cutanée, souris, 2 ans - 4.8 mg/kg bw/jours (des effets sanguins). FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE AND PHENOL (BPFEDGE) : Étude à doses répétées, gavage 90 jours, rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) = 250 mg/kg de poids corporel/jour.

**Danger par aspiration:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12: Données écologiques

**Écotoxicité:** Aucune étude précisant les impacts sur l'environnement n'a été effectuée pour ce produit.

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE)	Poissons	LC50 2.54 mg/L (96 heures) (Force probante des données)	LC50 5.7 mg/L(96 heures)	N/E
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE)	Invertébrés	EC50 2.55 mg/L (48 heures)	N/E	NOEC 0.3 mg/L (21 jours) (matières similaires)
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE)	Algues	EC50 >1.8 mg/L (72 heures)	N/E	N/E
Éther diglycidique du résorcinol	Poissons	LC50 5.8 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
Éther diglycidique du résorcinol	Invertébrés	EC50 6.0 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
Éther diglycidique du résorcinol	Algues	EC50 4.5 mg/L (72 heures)	N/E	NOEC 0.28 mg/L(72 heures)

### Persistence et dégradation:

Dénomination chimique	Biodégradation
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE)	N'est pas facilement biodégradable
Éther diglycidique du résorcinol	N'est pas facilement biodégradable (OECD 301B)

### Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE)	150 L/kg (calculé)	3.6 (OECD 117)
Éther diglycidique du résorcinol	N/E	1.46 (OECD 117)

**Mobilité dans le sol:** Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Dénomination chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BPFDFGE)	4460 (OECD 121)
Éther diglycidique du résorcinol	45.1 L/kg (OECD 121)

**Autres effets nocifs:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Dans le but de l'évacuation des déchets, ce produit n'est pas défini ou désigné dangereux par les dispositions actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261). Incinérer les résidus sous forme liquide (i.e. tel que le produit est fourni) dans une installation d'incinération dûment autorisée (homologuée) et conformément aux règlements en vigueur. Ne pas se débarrasser des liquides à une décharge. Tenir compte des dispositions communautaires, nationales et locales des endroits où les déchets sont générés, traités et/ou éliminés pour déterminer la classification de déchets appropriée.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

**Numéro ONU:** UN3082

### Désignation officielle de transport de l'ONU:

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy phenol novolac resin, Resorcinol diglycidyl ether)

### Classe(s) de danger relative au transport:

**Catégorie de danger étatsunienne DOT:** N/A

**Catégorie de danger canadienne TDG:** N/A

**Catégorie de danger européenne ADR/RID:** 9

Nom du FDS: ERISYS\* RN-25

**Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 9**

**Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 9**

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

**Groupe d'emballage: III**

**Dangers environnementaux:**

**Polluants marin:** Polluant marin (IMDG code 2.9.3).

**Substance dangereuse (États-Unis):** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:**

Sans objet

**Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur:** Sans objet

**Remarques:** Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis par voie terrestre: Non réglementé.

## RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:**

**Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:**

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

**Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):**

Sans objet

**Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:**

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Éther diglycidique du résorcinol

**Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:**

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

**Proposition 65 de Californie:**



**Attention**

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Éther diglycidique du résorcinol

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Réglementations et législation du Canada:**

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires



**Inventaires des produits chimiques:**

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):	Y

Une liste "Y" indique que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une liste "N" indique que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'existe pas de liste d'inventaire publique; 2) aucune information n'est disponible ou 3) le composant n'a pas été vérifié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

**Remarques sur l'inventaire des produits chimiques:** CAS # 28064-14-4 (Résine époxy-novolaque phénolique) peut également être décrit comme CAS # 9003-36-5.

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** En Europe REACH, CAS# 9003-36-5 (EC 500-006-8). L'enregistrement est en cours pour certains ou tous les composants applicables de ce mélange. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**FDS Révision date:** 2018-12-10

**Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):**

**Santé:** 2\*      **Inflammabilité:** 1      **Danger physique:** 0      **Protection Personnelle :** X

**Classement NFPA (National Fire Protection Association):**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 1      **Instabilité:** 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

**Légende:**

\*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont

Nom du FDS: ERISYS\* RN-25

faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques reliés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :  
Service de conformité des produits  
Emerald Performance Materials, LLC  
1499 SE Tech Center Place, Suite 300  
Vancouver, WA 98683  
États-Unis